



**Compte Rendu de la Séance Publique
Du Conseil Municipal du Mardi 23 juillet 2019 à 20H30
Qui s'est tenue en Mairie**

Présents : MACHETEL P, MOULIERES C, BORG H, BALS J, SEGALA P

Absents : BONNET G, JAUDON N, SANDONATO JD

Le quorum atteint, la séance est ouverte, S RIVIERE est nommée secrétaire de séance.

1- SUBVENTIONS ASSOCIATIONS 2019 :

Après avoir étudié les dossiers de demandes de subvention déposés par les associations pour l'année 2019, Mr le Maire demande au Conseil Municipal de passer au vote. Le Conseil propose de verser aux différentes associations les subventions suivantes pour l'année 2019

ASSOCIATIONS	Montants 2019	ASSOCIATIONS	Montants 2019
Sur le Budget Général		Sur le budget Musée	
Syndicat de Chasse St Hubert	2 500 €	Les amis de St Guilhem	2 500 €
Ass Peche La Gaule Anianaise	1 550 €	Théâtre du Bout du Monde	1 500 €
Les Soumiaires	1 500 €	La Chorale	1 200 €
Sport et Loisirs	1 000 €	Les Chemins de St Jacques	400 €
Au village	250 €		
Total Budget général	6 800 €	Total Budget	Musée 5 600 €

Vote : 5 pour

2- Subvention association Les Amis de l'Ermitage de Notre Dame du Lieu Plaisant :

Mr le Maire rappelle que cette association locale a pour but d'assurer la conservation et la mise en valeur des bâtiments constituant l'Ermitage afin de sauvegarder cet ensemble exceptionnel. L'association a fait réaliser un devis pour la réalisation des travaux de reprise de la toiture de l'Eglise et de l'abside s'élevant à 99 344.30 € TTC. La commune s'engage à soutenir ce projet sur l'année 2020 pour un montant demandé de 10 000 €, pondéré au prorata des sommes obtenues des autres partenaires financiers. **Vote 5 pour**

3- Répartition du Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales 2019 :

Dans le cadre de la réforme fiscale de la taxe professionnelle, un fonds national de péréquation horizontal des ressources intercommunales et communales a été créé pour pallier aux écarts de répartition des ressources entre collectivités ; Vu que ce fonds est versé à l'Intercommunalité qui doit le répartir au sein de l'ensemble intercommunal ; Considérant qu'il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur les modalités de répartition de ce fonds pour l'année 2018, entre la partie revenant à la communauté de communes et la partie revenant à l'ensemble des communes membres et ensuite sur les différents montants à verser entre les communes membres, pour l'année 2019 :

- soit de conserver la répartition dite de droit commun,
- soit d'opter pour une répartition dérogatoire à la majorité des 2/3
- Et s'oppose à une répartition libre dérogatoire.

Vote 5 pour

4- Adoption du rapport de la CLETC :

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que la commission d'évaluation des transferts de charges (CLETC) a élaboré le 4/06/2019 le rapport sur l'évaluation du transfert de charges entre la communauté de communes Vallée de l'Hérault et ses communes membres au titre des compétences suivantes : «

Accompagnement et/ou soutien financier aux structures associatives d'accueil du jeune enfant dans les conditions définies par délibération du conseil communautaire ».

Mr le Maire explique que conformément à l'article L5211-5 alinéa II du code général des collectivités territoriales, ce rapport doit être soumis à l'approbation des conseillers municipaux selon la règle de la majorité qualifiée, c'est à dire 2/3 des conseils municipaux représentant la moitié de la population.

Mr le Maire donne lecture au conseil municipal du rapport élaboré par la CLETC le 4/06/2019 et invite le conseil municipal à délibérer.

Le Conseil se prononce favorablement sur le rapport relatif au transfert de charges élaboré par la CLETC au titre de la substitution aux communes pour l'accompagnement et le soutien financier de la structure « Los Cagarauletas » à Saint Pargoire.

Vote 5 pour

5- Demande de prorogation de la DETR 2017 « mise en accessibilité » du parvis de la Mairie :

Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'Etat avait attribué une subvention au titre de la DETR 2017 d'un montant de 23 540 € pour la mise en accessibilité du parvis de la mairie. Il s'avère que ces travaux sont repoussés d'un an, compte tenu de l'urgence de faire réaliser les travaux de reprise hydraulique du parking du Pré des Pères (qui n'ont pas reçu de financements en 2019 de la part de l'Etat), Mr le Maire demande au Préfet de prolonger d'une année supplémentaire la DETR 2017.

Vote 5 pour

6- Adhésion à Hérault ingénierie :

Mr le Maire fait part au Conseil Municipal de la proposition du Conseil Départemental de créer entre le Département et les communes une agence départementale au service des communes dénommée Hérault Ingénierie. Cette agence a pour objet d'apporter à ses adhérents une assistance d'ordre technique, juridique et financier dans les domaines de l'aménagement, de l'équipement, du développement durable des territoires et de la gestion locale. Le Conseil Municipal décide d'approuver les statuts et le règlement intérieur, et désigne Mr le Maire pour représenter la commune à l'Assemblée générale de l'Agence et Mr Borg son suppléant.

Vote 5 pour

7- Festival Pablo Casals : billetteries pour les concerts du jeudi 25 juillet 2019 :

Dans le cadre du festival Pablo Casals qui se déroulera à Saint Guilhem le Désert le 25 juillet 2019, la Mairie met en place une billetterie pour les 2 concerts :

Le premier concert de « MUSIQUE DE CHAMBRE » se déroulera à 16h au Centre Culturel St Laurent. Les tarifs proposés : plein tarif 12€ - tarif enfant /solidaire et étudiant 6€ (sur présentation de justificatifs).

Le deuxième concert «AURORA CHAMBER ORCHESTRA» se déroulera à 21h en l'Abbaye de Gellone. Les tarifs proposés : plein tarif 20€ - tarif solidaire & étudiant 12€ (sur présentation de justificatifs) - tarif enfant 6€. Un tarif préférentiel sera proposé aux résidents dans la commune à 6€ pour les deux concerts ; les tickets seront en vente dès le mois de juillet en Mairie.

Vote 5 pour

8- Décisions modificatives :

Dm 1 - Budget musée	
D 23 13 Restauration orgue	+ 5€
D 23 13 Eclairage Abbaye	- 5 €

Dm 2- Budget musée	
D 2313 éclairages Abbaye	- 3 995€
R 714 741 réversions du budget général	- 3 995 €

Dm 3 - Budget parking	
R 706 droits de stationnement	+ 5000 €
D 672 réversion budget général	+ 5000 €

Dm 4 - Budget général	
D 657 réversion budget musée	- 3995 €
R 7561 réversion budget parking	+ 5 000 €
R 7381 taxe additionnelle	+ 5 000 €
D 2313 Chauffage Mairie	+ 13 995 €

Vote : 5 Pour

La séance est levée à 21h 45.